

## Publication des résultats de chaque indicateur de l'Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2026 au titre des données 2025 (Décret n°2021-265 du 10 mars 2021)

L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de 4 indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés sous la forme d'une note sur 100 :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2026, l'index de la société Aditec est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

|                                                                                              | Points obtenus      | Points maximum de l'indicateur | Points maximum des indicateurs calculables |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|
| 1- écart de rémunération (en %)                                                              | INCALCULABLE        | 40                             | 0                                          |
| 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés) | 25                  | 35                             | 35                                         |
| 3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)                      | INCALCULABLE        | 15                             | 0                                          |
| 4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations         | 0                   | 10                             | 10                                         |
| <b>Total des indicateurs calculables</b>                                                     | <b>25</b>           |                                | <b>45</b>                                  |
| <b>INDEX (sur 100 points)</b>                                                                | <b>INCALCULABLE</b> | <b>100</b>                     |                                            |

Ces informations resteront en ligne jusqu'à la publication des résultats de l'année suivante.